



COMMISSION DES CALENDRIERS

Procès-Verbal n° 32

Réunion du :	Jeudi 18 AVRIL 2024
Présidence :	M. OZENDA Laurent
Délégué du C.D.	M. Jean-Paul RUIZ
Secrétaire :	M. Jacky VAN DRIESSCHE
Membres :	M. Jean Claude SIMION – Jean Pierre ROSITO

ORDRE DU JOUR

- Pris connaissance des P.V de la Ligue et du District
- Contrôle des feuilles d'horaires des journées des 27 et 28 AVRIL 2024

ANNULLATION AMENDE FINANCIERE

FC SEYNOIS - U13 PRE EXCELLENCE POULE A (56150.1). Après vérification, l'amende financière de 18 euros est annulée, feuille de convocation reçue dans les délais.

FEUILLES D'HORAIRES NON PARVENUES

Week-end du 27 et 28 AVRIL 2024

Amende financière de 18 €

HYERES F.C. : CHAMP U 19 D1 POULE O (57878.1)

RAMATUELLE FC : CHAMP U 19 D1 POULE O (57877.1)

AS ST CYR : CHAMP U 19 D1 POULE O (57882.1)

ST ZACHARIE ET.S : CHAMP U 19 D2 POULE A (57948.1) – ET.S2 . CHAMP U 19 D2 POULE A

EFC FREJUS ST RAPHAEL : CHAMP U 14 D1 POULE O (57477.1)

CLUB AYANT CONVOQUE LE SAMEDI UNE EQUIPE NE POUVANT JOUER QUE LE DIMANCHE

(Amende financière de 8€)

Adresser une nouvelle convocation pour le Dimanche au club et au District

JOURNEE DU 28 AVRIL 2024 :

FC PUGETOIS : CHAMP U 19 D1 POULE O (57880.1) contre **LA SEYNE FC**

*Prochaine
Jeudi 25 Avril 2024*

Le Président : Laurent OZENDA
Le Délégué du C.D : Jean-Paul RUIZ
Le Secrétaire : Jacky VAN DRIESSCHE